Le comité de pilotage est le garant de la bonne mise en œuvre du PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés et validés par l'instance de labellisation. Il s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions.

Il peut décider, le cas échéant, de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.

Le comité de pilotage est présidé par le représentant de l'EPTB Vienne. Il se réunit au moins 1 fois par an.

Lors de l'élaboration de la SLGRI, il a été convenu que le comité de pilotage soit reconduit pour suivre le PAPI. Les membres sont :

- Service pilote
  - Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.

- Services de l'Etat :
  - Préfecture de la Vienne ;
  - Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;
  - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine.

- Communes :
  - Availles-en-Châtellerault ;
  - Bonneuil-Matours ;
  - Cenon-sur-Vienne ;
  - Châtellerault ;
  - Naintré ;
  - Vouneuil-sur-Vienne ;
  - Smarves ;
  - Vivonne ;
  - Gençay ;
  - Saint-Maurice-la-Clouère ;
  - Vouillé ;
  - Civaux ;
  - Valdivienne ;
  - Beaumont Saint-Cyr ;
  - Bonnes ;
  - Buxerolles ;
  - Chasseneuil-du-Poitou ;
  - Chauvigny ;
  - Dissay ;
  - Jaunay-Marigny ;
  - Ligugé ;
  - Migné-Auxances ;
  - Poitiers ;
  - Saint-Benoît ;
  - Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

- Ports-sur-Vienne

- Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
  - CC. Mellois en Poitou ;
  - CC. Parthenay-Gâtine ;
  - CC. Charente limousine ;
  - CC. Touraine Val de Vienne ;
  - CA. Grand Châtellerault ;
  - CC. Vallées du Clain ;
  - CC. Civraisien en Poitou ;
  - CC. Haut-Poitou ;
  - CC. Vienne et Gartempe ;
  - CU. Grand Poitiers.

- Autres collectivités territoriales :
  - Région Nouvelle-Aquitaine ;
  - Région Centre-Val-de-Loire ;
  - Département de la Vienne.

- Structure porteuse de SCoT :
  - Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou ;
  - Syndicat Mixte du ScoT Sud Vienne.
  - Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Chinonais

- Structures en charge de la gestion et de la protection des milieux aquatiques :
  - Syndicat Clain aval ;
  - Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ;
  - Syndicat Mixte Vienne et Affluents ;
  - Syndicat des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine ;
  - Syndicat de Rivières Val de Vienne (ex : Syndicat Mixte de la Manse étendu) ;
  - Commissions Locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Clain » et « Vienne ».
  - Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
  - Office français de la biodiversité, service départemental de la Vienne.
  - Association Régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine, représenté par un délégué local.

- Service en charge de la sécurité et des secours :
  - Police, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Vienne ;
  - Gendarmerie, Groupement de Gendarmerie Départementale de la Vienne ;
  - Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne ;
  - Agence Régionale de Santé (ARS).

- Chambres consulaires :
  - Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, représenté par un délégué local
  - Chambre régionale de Métiers et d'Artisanats Nouvelle-Aquitaine, représenté par un délégué local
  - Chambre régionale de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine, représenté par un délégué local

- Associations de protection de l'environnement et de consommateur :

- Poitou-Charentes Nature, représenté par un délégué local ;
- URCPIE Nouvelle-Aquitaine, représenté par un délégué local ;
- UFC Que Choisir, représenté par un délégué local ;

- Services gestionnaires ou exploitants de réseaux :
  - Eaux de Vienne (Syndicat des Eaux de la Vienne) ;
  - ENEDIS (réseau de distribution d'électricité) ;
  - EDF (Électricité de France) ;
  - Syndicat Énergies Vienne ;
  - GrDF (Gaz Réseau Distribution France) ;
  - Orange ;
  - SNCF Réseau.